

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 32 (1985)
Heft: 1-2

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une recrue de choix pour le comité central de l'USPC

Nicole Walder, le charme et la rigueur

M. M. Lors de l'assemblée des délégués de Trevano/Lugano, en septembre 1983, la Neuchâteloise Denise Berthoud, avocate, avait demandé à être déchargée de son mandat au sein du comité central de l'USPC. La Suisse romande n'avait alors pas de candidate à offrir sur l'autel du dévouement et de l'engagement. Le comité central avait alors obtenu la compétence de désigner provisoirement une nouvelle représentante romande, sous réserve de ratification à la prochaine assemblée générale. Chose faite le 22 septembre à Bâle: la Vaudoise Nicole Walder a succédé à Denise Berthoud. Nous avons rencontré Nicole Walder pour faire plus ample connaissance.

D'abord, hommage à Denise Berthoud. Elle a œuvré pendant de nombreuses années au sein du comité central. Avec talent et intelligence, mais aussi avec la modestie et l'énergie qui sont les signes distinctifs de sa riche et attachante personnalité. Merci, une fois encore, à Denise Berthoud!

Et bienvenue à Nicole Walder, enseignante à Pully.

La trentaine pleine de charme et d'élégance, Madame la doyenne du Collège secondaire Arnold-Reymond est au bénéfice d'une licence en mathématiques de l'Université de Lausanne. D'où une rigueur intellectuelle et vitale remarquable. Qui frappe dès le premier contact.

Nous partageons un repas au Buffet de la gare de Lausanne.

«J'ai été très tôt habituée à être en minorité. Je le suis dans mes activités à la protection civile; mais qu'importe, ce qui compte, c'est l'engagement. Et le contact avec la majorité masculine dans ce cadre-là ne m'effraie-pas.»

Pourquoi la PC plutôt que les SCF?

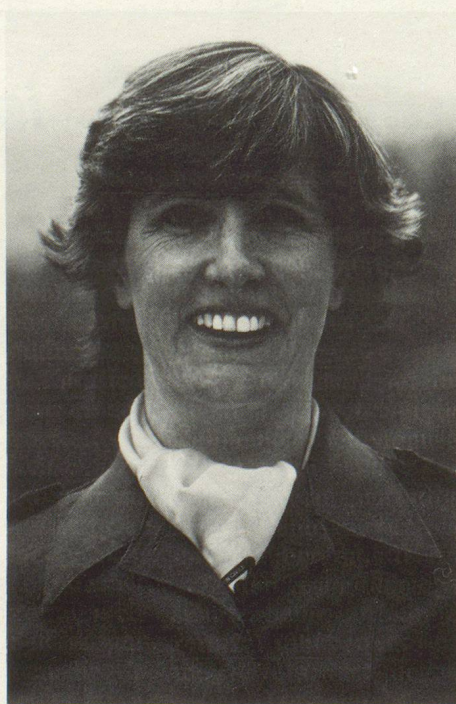
«J'ai été attirée très vite par la PC. Au départ, j'étais samaritaine. Mais je voulais faire plus. L'armée m'aurait plu, mais pas dans les SCF. Un jour, au Comptoir auisse, j'ai vu le film «Et toi?», une bande de propagande en faveur du recrutement au sein de la PC. Cela a été le déclic. Mais comme j'aime la difficulté, je n'ai pas voulu me cantonner dans le rôle de samaritaine. J'ai tout de suite demandé à être formée aux transmissions.»

En trinquant entre l'entrée et le plat de résistance qu'elle a choisi tout simple, Nicole Walder parle de son cours d'introduction, puis de ses cours fédéraux de chef de groupe téléphones, enfin de chef de section transmissions. La filière normale en quelque sorte. Qui ne suffit pas à cet esprit crocheur. Il lui faut mettre à profit sa formation pédagogique et perfectionner ses connaissances, d'où l'inscription à un

cours de deux semaines dont elle sort instructeur cantonal à temps accessoire.

Instruire une équipe de la PC cinq jours durant, cela change de la tenue d'une classe. Pas toujours facile de mener des hommes dont beaucoup ont l'expérience du service militaire...

Dépendant du centre PC de Villeneuve, Nicole Walder doit jongler avec les horaires, les dates de cours et ses occupations professionnelles. Tout cela ne l'empêche pas de relever un nouveau défi: elle a demandé à être mutée des transmissions dans le renseignement. Tenir des cartes à jour, suivre les événements, tenir le compte



Nicole Walder

(Photo: Fritz Friedli)

des interventions et de leur déroulement, classer, ficher... c'est passionnant.

Je me sens plus à l'aise devant une carte que devant certaines opérations de transmissions extérieures, notamment la construction de lignes.

Mais pourquoi, aujourd'hui, cet engagement au comité central, en plus de tout ce que vous faites déjà au sein de la PC?

«J'ai la chance de pouvoir m'engager sur trois fronts à la fois; c'est passionnant. D'abord le «service actif» dans trois communes successivement: Lausanne, Lutry et Belmont. Ensuite le travail au sein des comités vaudois et suisse. Enfin, la vice-présidence de l'Association des instructeurs romands de PC (AIRPC). Sur chacun des fronts, je peux apporter l'expérience et les connaissances acquises sur les autres. Ainsi au comité central, j'aurai une approche très complète des problèmes liés à chacune des composantes de la PC et de l'USPC.»

Les femmes dans la PC?

«Beaucoup de travail reste à faire pour parvenir à une incorporation satisfaisante des femmes. Il faut former des cadres, créer des places, informer les jeunes filles.»

Les femmes tremblent peut-être pour leur féminité...

«Pas de quoi. Moi-même, je suis une femme d'intérieur, qui m'adonne très volontiers à la couture. Je supporte fort bien la solitude et j'aime les voyages-découvertes. J'ai récemment passé 45 jours au Québec, sac au dos, appareil de photos en bandoulière et carnet de notes à la main.»

Quelques expériences ou anecdotes à nous conter?

«Oui; trois. Au dernier exercice PC de ma commune, personne ne s'est rendu compte que j'étais la seule femme. C'est un signe manifeste de bonne intégration et d'absence de préjugés sexistes.

J'ai aussi participé à l'exercice survie de Villeneuve en février 1983.

J'y étais volontaire, pendant mes vacances. Très enrichissant.

Enfin, il m'arrive fréquemment de me trouver comme instructeur face à des hommes qui ont dépassé la cinquantaine et qui ont accompli leur service militaire en entier. Une femme-instructeur volontaire parmi de vieux briscards... le coup est plus dur pour les gris-vert retraités que pour la jeune bleue! Pas de réels problèmes de discipline à signaler.»

De la discipline, il faut dire que Nicole Walder en a à revendre. Un coup d'œil sur sa montre, le café bu, et c'est la prise de congé. L'enseignement à Pully ne souffre pas de retard. La discussion aurait pu durer une heure de plus, sans doute. M^{me} le nouveau membre du comité central a encore beaucoup de choses à dire sur la protection civile et bien d'autres sujets. C'est tout bénéfique pour l'USPC.

Loi vaudoise sur la protection civile

Bientôt une nouvelle mouture

Michel Margot

Le 20 février 1984, le Grand Conseil vaudois a refusé d'entrer en matière sur un projet de loi cantonale concernant la protection civile. Dans le numéro 10 de notre revue se trouvent les explications de cette grogne parlementaire. Le point de vue gouvernemental, comme promis il y a deux mois, fait ressortir la faiblesse de la marge de manœuvres des autorités cantonales, coincées entre la Confédération et les communes.

«Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage; polissez-le sans cesse et le repolissez.» Ces vers de Boileau s'appliquent à merveille à la prise de position du législatif cantonal vaudois. Il y a un peu moins d'une année, il renvoyait un projet de loi cantonale d'exécution de la législation fédérale à ses auteurs: les membres du gouvernement. Daniel Schmutz, conseiller d'Etat, chargé de la défense de ce texte, a plaidé avec beaucoup de conviction sans parvenir toutefois à ébranler une solide majorité des députés, plus sceptiques qu'opposés. Il s'est retrouvé avec son dossier sur les bras avec mission de remettre l'ouvrage sur le métier (84 voix contre 62 et 6 abstentions).

Dans son bureau d'un immeuble moderne du centre ville, à Lausanne, il me répète ses convictions.

«Les dispositions fédérales entrent dans beaucoup de détails. On n'y peut rien. Nous avons tenté de faire une loi simple, d'attribution de compétences. Nous avons voulu par tous les moyens réaliser l'organisation de la protection civile en terre vaudoise de la manière la plus rationnelle possible et, financièrement parlant, de la manière la plus économique.»

La tâche est ardue, après que la Confédération a imposé un délai relativement bref à toute une série de communes, notamment à celles de moins de 1000 habitants, pour s'équiper en matière de protection civile. Et il y en a beaucoup dans le canton de Vaud.

Alors, le retard mis à l'entrée en vigueur des dispositions cantonales va poser de nombreux problèmes. Il est en tout cas préjudiciable sur deux points:

– il a fallu renoncer à toute perception pour les bâtiments sans caves, faute de bases légales;

– la législation fédérale et le mode de financement des constructions PC vont changer.

Dans les deux cas, il en résultera des pertes financières.

«Alors même que la loi que nous proposons permettait, par une certaine planification, de parvenir à réaliser des économies de l'ordre de 80 millions de francs!»

Mais il y a plus: «Les communes qui souhaitent régler rapidement le problème des dispenses de construction d'abri, parce qu'il y a inégalité de traitement, sonnent la charge. De même, les communes-siège, responsables de la construction des postes sanitaires de secours et qui tentent d'obtenir l'accord des communes du groupement, se plaignent de voir toute la charge leur incomber.»

Il y a des retards dans les réalisations. Et les coûts s'en ressentiront. M. Schmutz brosse un tableau assez sombre de la situation.

En définitive, il lui semblait avoir figolé un projet de loi équilibré et satisfaisant. Et il se demande maintenant ce qu'il pourrait offrir de mieux. Le Conseil d'Etat a proposé d'étudier trois variantes:

- l'une consisterait à renoncer à tout nouveau projet de loi et à passer par un arrêté gouvernemental pour les questions les plus délicates;
- une autre reviendrait à modifier certains points seulement de la loi actuellement en vigueur;
- la troisième exigerait une refonte totale de la loi, à l'instar du projet repoussé.

C'est cette troisième solution qui paraît s'imposer parce que bien des problèmes doivent être résolus dans le cadre d'une loi. Que ce soit notamment l'étendue de l'obligation de construire des abris dans des bâtiments dépourvus de caves, ou la planification sanitaire et l'uniformisation des charges entre les communes, ou encore la planification dans le terrain et dans le temps des réalisations: tout cela nécessite des dispositions légales précises. Sur les onze articles que contient la loi actuellement en vigueur, il faut en modifier au moins huit.

Des contacts ont d'ores et déjà été noués avec des responsables politiques communaux et cantonaux. Chacun s'accorde à penser qu'il faut aller rapidement en besogne.

Si bien que le Grand Conseil pourrait être saisi d'un nouveau projet de loi en mai ou septembre 1985.

Un projet doté d'un exposé des motifs plus étoffé, afin de répondre par le menu aux réserves formulées en février 1984 et aux questions restées en suspens depuis.

Nous en reparlerons en temps et lieu.

La protection civile fribourgeoise à l'heure de la maturité technique

MM. Un nouveau poste de commandement a été inauguré mi-octobre à Fribourg. Il est logé sous le collège de Ste-Croix. Autorités communales et cantonales se sont retrouvées à cette occasion pour se féliciter de la fructueuse collaboration entre la Ville et le Canton.

Le pc de la PC est en effet une réalisation communale placée dans un bâtiment cantonal. Mieux: il abritera le Conseil communal (exécutif) de la Ville en cas d'alerte. 210 lits y trouvent place. Coût de la réalisation: 2 millions de francs, couverts par des subventions fédérale et cantonale et par une participation communale de 500 000 francs.

L'inauguration a eu lieu à l'extérieur. Le cadre en vaut la peine. Il y a là de

magnifiques bordures d'arbres, ornant un amphithéâtre naturel meublé de troncs d'arbres en guise de sièges.

En plongeant à l'intérieur des locaux, dont la construction a nécessité trois ans de travaux, on apprécie l'élégante sobriété des lieux. De la cuisine aux sanitaires, des dortoirs aux salles communes, des installations techniques aux postes de commandement: tout est à sa juste place. Ces locaux peuvent d'ailleurs rendre divers services sans qu'en soient dénaturés l'objectif ou l'architecture initiaux.

A l'occasion de cette inauguration, la Ville de Fribourg a eu l'heureuse idée d'éditer une brochure sur la protection civile. Cette initiative concourt à briser l'indifférence de nombreux citoyens à l'endroit de la protection civile. La population manque encore

de conviction quant à l'utilité de l'institution. Une journée portes ouvertes, comme celle qui a succédé à l'inauguration des locaux de Ste-Croix, peut sans aucun doute secouer le désintéressement ou l'insouciance d'aucuns. La brochure fribourgeoise peut en tout cas favoriser la prise de conscience de la population quant à la détermination des autorités de mener à chef la « mise à l'abri » de toutes les Fribourgeoises et de tous les Fribourgeois d'ici l'an 2000.

De nombreuses personnalités participaient à l'inauguration des locaux de

Ste-Croix. Le syndic de Fribourg, Claude Schorderet, a fait ressortir l'engagement de la commune, essentiel dans l'organisation de la protection civile. Le conseiller d'Etat Ferdinand Masset a pu assurer son auditoire que 60 % des besoins du canton étaient d'ores et déjà assurés, avec 115 000 abris ventilés.

De son côté, le chef local de la PC pour Fribourg-Ville, Claude Bersier, n'a pas manqué de préciser les objectifs à venir:

– d'ici une année, un plan complet d'attribution des abris à la popula-

tion (actuellement 30 000 places pour 33 000 habitants);

- l'organisation d'exercices d'état-major;
- l'organisation de cours de répétition, combinés avec d'autres organismes impliqués dans la défense générale.

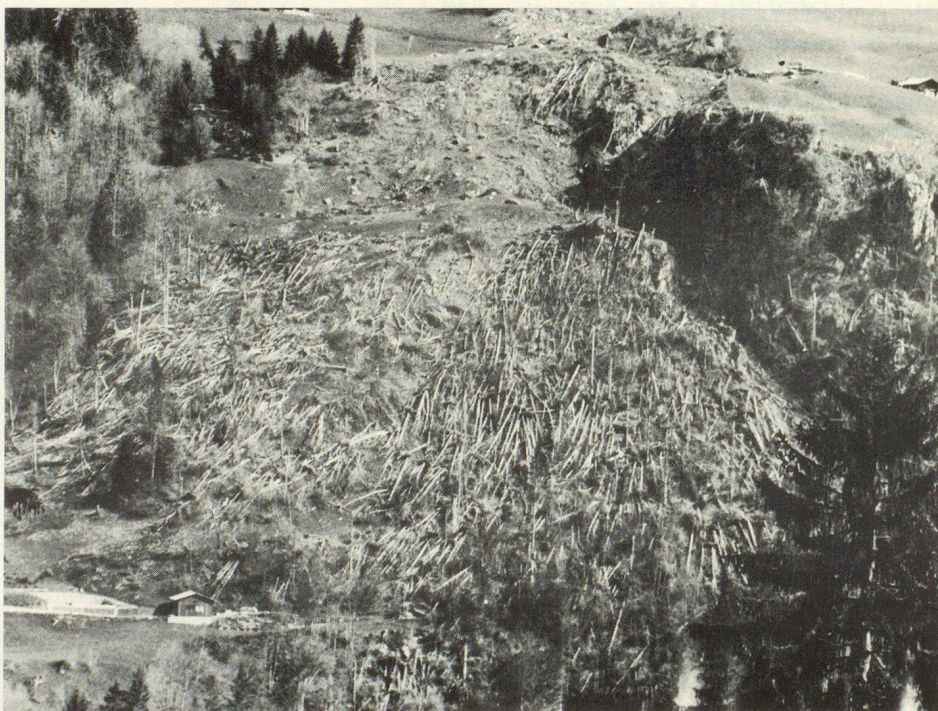
A Fribourg, il existe un outil fonctionnel et satisfaisant. Reste à l'utiliser au maximum pour la formation et l'instruction.

Avalanches dans la vallée des Ormonts

Action d'entraide de la PC vaudoise

MM. Mi-février 1984: d'énormes avalanches dévastent la région des Diablerets. A la fonte des neiges, on se rend compte de l'immensité du désastre. Que faire pour que les agriculteurs de montagne et les bergers puissent déployer leurs activités durant l'été? Une seule réponse: déblayer le terrain dans un premier temps, reconstruire ensuite. Pour mener à chef cette tâche urgente, le service vaudois de la protection civile a pris l'initiative de déplacer tous les cours de PC des centres d'instruction habituels sur les pentes ormonanches.

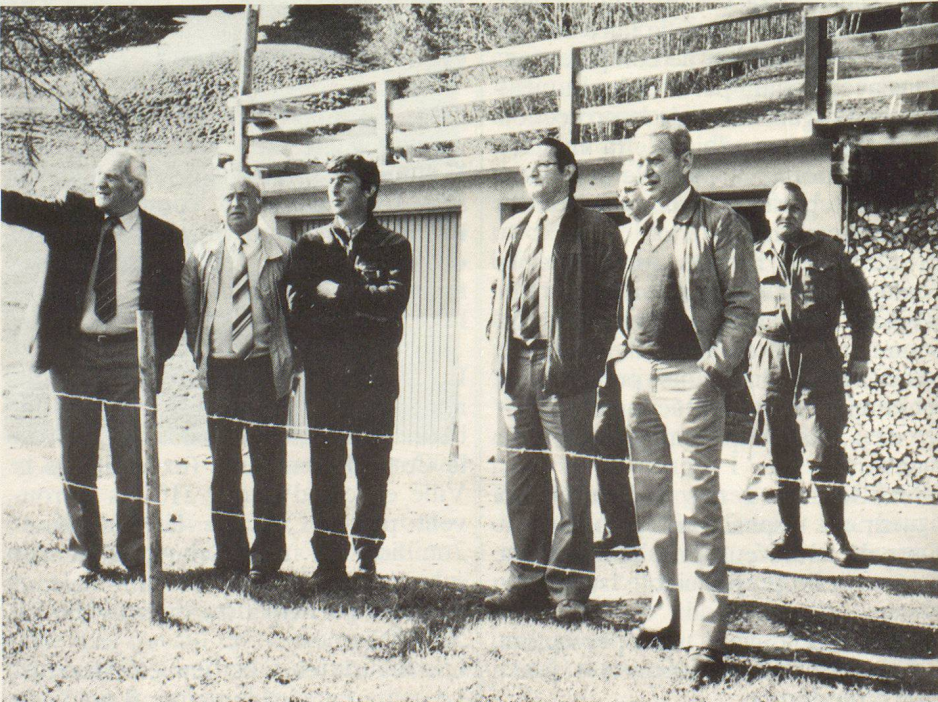
Pendant 34 jours, du 7 mai au 6 juillet, 1247 personnes ont accompli 3695 jours de service entre le lac Retaud et Vers-l'Eglise. Le 13 octobre, une réu-



Les dégâts sont énormes.



Ce qui reste d'un chalet d'alpage. Déblayer les débris et édifier un abri provisoire pour l'été.



Daniel Schmutz, conseiller d'Etat vaudois chargé de la PC (quatrième depuis la gauche), visite le terrain des opérations. A côté de lui, Hans Mumenthaler, directeur de l'OFPC.

nion de clôture a mis un terme officiel et amical à cette action d'entraide.

La preuve a été donnée de la valeur de l'engagement de la protection civile – particulièrement les sapeurs-pompiers polyvalents – dans une situation de catastrophe nécessitant des secours de longue haleine en terrain délicat et, souvent, dangereux.

Pour Roland Bally, le chef du service vaudois de la PC, l'expérience a été d'une extrême utilité. Le bilan de toute l'opération est positif:

- la mise en place a été très rapide,
- la crédibilité de la PC est sortie sensiblement accrue de l'exercice; les gens qui n'y croyaient pas au départ, assujettis ou autochtones, se sont vite convaincus de l'excellence de l'opération,
- le contact avec la population, de réservé qu'il était de prime abord, s'est détendu sans peine.

L'effort physique demandé aux personnes astreintes à l'opération était bien entendu considérable. Mais le tout s'est passé dans la bonne humeur. A part quelques difficultés d'organisation – Les Diablerets, par exemple, ne possèdent pas d'installations PC – le



D'énormes sapins ont dévalé la pente, poussés par l'avalanche. Il faut les débiter à la tronçonneuse.

déblaiement et l'établissement d'édifices provisoires ont joué à satisfaction. Des véhicules à chenilles de l'armée ont été mis à disposition.

Ce n'est certes pas la première fois que la protection civile intervient à la suite de catastrophes naturelles. Des

inondations en Suisse centrale et des avalanches aux Grisons ont notamment permis l'engagement de forces de la PC. Mais ces interventions n'ont rien de commun, dans leur ampleur, avec celle des Ormonts. Du tout bon travail!

Genève: la PC aux Arts ménagers

MM. Le Salon des arts ménagers de Genève, la plus importante exposition commerciale après le Salon de l'automobile, a accueilli un stand de l'Association genevoise pour la protection civile, du 7 au 18 novembre. L'accent a été porté une nouvelle fois sur les abris dans les maisons d'habitation. C'est en effet ce thème qui revient le plus souvent dans les questions que se posent Madame et Monsieur Tout-le-monde.

Les nouveaux annuaires téléphoniques publient désormais un aide-mémoire sur la protection civile. Les organisateurs du stand genevois ont profité de ce fait pour informer la population sur la phase précédant une éventuelle descente dans les abris. C'est ainsi que des panneaux photographiques rendaient attentifs à la présence de cet aide-mémoire dans les bottins. Par ailleurs, les objets conseillés pour le bagage de secours étaient exposés dans les vitrines. Une voiture munie d'une sirène informait les visiteurs de ce moyen d'alarme. Des maquettes d'abris complétaient l'aménagement du stand.

Une cinquantaine de personnes bénévoles ont assuré la permanence du stand.

Elles ont répondu à de très nombreuses questions de visiteurs. Il est intéressant de noter que la plupart des questions avaient trait

- à l'emplacement des abris,
- à l'efficacité de la protection offerte par les abris,
- aux problèmes que pose la promiscuité,
- aux conditions d'hygiène,
- à l'encombrement actuel des sous-sols,

- à l'aménagement des abris dans les villas,
- à l'adresse des responsables de la protection civile dans les communes nouvellement astreintes,
- aux possibilités d'intervention de la protection civile en cas d'alerte chimique semblable au nuage de brome qui s'est répandu au-dessus de Genève le 8 novembre.

L'impact d'un tel stand est manifestement considérable. Fait réjouissant: plusieurs femmes ont demandé à pouvoir faire partie de la PC à titre de volontaires.

